

ANALYSE SOCIALE  
DES DYNAMIQUES TRANSFRONTALIÈRES DANS  
LA ZONE DE MOPTI AU MALI

Cheick KAMATE

Etude réalisée pour le **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**, en partenariat avec la **Direction Nationale des Frontières du Mali (DNF)**

[www.afriquefrontieres.org](http://www.afriquefrontieres.org)



WABI/DT/17/04

Version  
provisoire



# ANALYSE SOCIALE DES DYNAMIQUES TRANSFRONTALIÈRES DANS LA ZONE DE MOPTI AU MALI

Cheick KAMATE

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LE CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST,  
EN PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION NATIONALE DES FRONTIÈRES DU MALI (DNF)

Version  
provisoire

MAI 2004

---

COLLECTION INITIÉE PAR ENDA/DIAPOL, LE SECRÉTARIAT DU CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE  
L'OUEST/OCDE ET TOUS CEUX QUI VOUDRONT LES REJOINDRE.



## Table des matières

<b>I.</b>	<b>PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE .....</b>	<b>7</b>
1.1.	LOCALISATION DES SITES VISITÉS OU CITÉS ET PERSONNES RENCONTRÉES .....	8
1.1.1.	Les localités enquêtées et citées.....	8
1.1.2.	Les localités citées mais non enquêtées.....	9
1.2.	PERSONNES RENCONTRÉES.....	11
<b>II.</b>	<b>DIAGNOSTIC DE LA ZONE : SITUATION ET PRATIQUES .....</b>	<b>13</b>
2.1.	LES RELATIONS FAMILIALES ET SOCIALES.....	13
2.2.	LES CIRCUITS COMMERCIAUX .....	15
2.3.	LES FACILITÉS DE COMMUNICATION .....	17
2.4.	L'ACCÈS AUX SERVICES .....	18
2.5.	L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	19
<b>III.</b>	<b>VISIONS DES ACTEURS.....</b>	<b>21</b>
3.1.	LES ÉLUS LOCAUX ET LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES.....	21
3.2.	LES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES.....	22
3.3.	LES RESPONSABLES DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS.....	23
3.4.	LES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET DE TRANSPORTEURS .....	23
3.5.	LES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS ET D'ÉLEVEURS .....	25
3.6.	LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET LES ONG .....	25
<b>IV.</b>	<b>CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>26</b>



## I. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

---

A l'issue du séminaire régional sur la coopération transfrontalière organisé à Ouagadougou, au siège de l'UEMOA, en juillet 2003, par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ENDA-Diapol (deux structures qui pilotent conjointement un programme de promotion de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest) et la Direction Nationale des Frontières du Mali (en charge d'une politique de mise en œuvre du concept de « pays-frontière »), l'hypothèse de travail suivante a été dégagée :

« La coopération transfrontalière ne peut exister si les collectivités locales n'ont pas de relations entre elles et ne sont pas autorisées à le faire. La modification des textes législatifs régissant la décentralisation doit être un objectif, de même que le développement du dialogue entre les collectivités locales et les organisations d'intégration régionale. *Mais parallèlement, le développement de coopérations ad hoc, autour de sujets ou d'équipements ne posant que des problèmes de petite échelle, peut se révéler une approche fructueuse* »<sup>1</sup>

L'objectif attaché à l'analyse sociale des dynamiques transfrontalières dans la zone Mopti-Ouahigouya est d'étayer cette hypothèse de travail, notamment en sa dernière proposition. Il s'agit en clair de procéder à une identification des groupes d'acteurs engagés dans le transfrontalier et de faire un diagnostic de la zone par des interviews de ces acteurs de façon à « traquer » les comportements transfrontaliers dans des domaines aussi divers que les relations familiales et sociales, l'animation des circuits commerciaux, les facilités de communication et les flux d'échanges, l'accès aux services et leur utilisation de part et d'autre de la frontière, l'exploitation des ressources naturelles, et à comprendre leurs vécus ainsi que leurs perceptions de la problématique transfrontalière et, éventuellement, leurs suggestions concrètes.

Le point de départ pour cet exercice est le diagnostic initial réalisé par M. Arnaud, à la suite d'une première mission exploratoire (confer chapitre II du présent document) dans la zone Mopti-Ouahigouya, en particulier la proximité immédiate de la frontière et l'espace d'affrontement des influences de ces deux villes. Ce diagnostic devait être vérifié, confirmé et documenté le cas échéant, complété ou infirmé au besoin.

Ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale de promotion de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest, reposant elle-même « sur une vision positive et constructive des activités transfrontalières appréhendées comme l'un des moteurs principaux de l'intégration régionale », et qui s'inscrit dans la lignée de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest, plus connue sous son acronyme anglais « WALTPS » et centrée sur les dynamiques de peuplement. Le cadre conceptuel de la démarche est au carrefour de trois importantes conclusions de l'étude WALTPS et d'une évolution politique majeure, à savoir (1) que la région ouest-africaine est de plus en plus urbaine et que l'agriculture s'y connecte de plus en plus au marché, (2) que des économies locales dynamiques se développent autour de villes de plus en plus nombreuses, conduisant à l'émergence de « bassins-versants commerciaux » qui ignoreront les frontières, et (3) que la décentralisation administrative en marche constitue une rupture avec le passé par la libération des initiatives et l'implication des acteurs à tous les niveaux territoriaux.

Il faut enfin signaler que les réalités du terrain n'ont pas permis de mener côté burkinabé des investigations symétriques à celles réalisées côté malien, en raison du fait que « l'engagement des hautes autorités » burkinabé comme préalable au démarrage de l'étude n'était pas encore acquis. Au Mali, où cet engagement était acquis, les autorités communales et administratives ont presque partout réclamé l'ordre de mission qui seul pouvait les obliger à accepter le principe de l'interview et la mise à disposition des données et informations recherchées.

---

<sup>1</sup> Termes de référence de l'analyse sociale des dynamiques transfrontalières.

L'investigation a concerné principalement le cercle de Koro avec la ville de Koro, les communes de Koro, Dioungani et Bondo, la ville de Mopti (y compris son extension de Sévaré), et secondairement la ville de Ouahigouya.

Les développements qui suivent sont consacrés à la présentation des résultats de l'analyse, conformément à l'ordre préétabli dans les termes de référence.

## **1.1. Localisation des sites visités ou cités et personnes rencontrées**

### *1.1.1. Les localités enquêtées et citées*

Noms des localités	Description / localisation
1 Mopti	Ville d'environ 110.000 hbts, située en plein delta à la confluence du fleuve Niger et du Bani, à 675 km au NE de Bamako chef-lieu de la 5 <sup>e</sup> région du Mali
2 Koro	Ville de moins de 20.000 hbts, située à 180 km au SE de Mopti dans la plaine du SENO ; chef-lieu de cercle et de commune
3 Ouahigouya	Ville d'environ 60.000 hbts, située sur le plateau du Yatenga à 104 km au SE de Koro, et environ 180 km au NW de Ouagadougou ; capitale régionale du Burkina Faso
4 Dioungani	Chef-lieu de commune du cercle de Koro, situé à environ 60 km au NE de Koro
5 Bondo	Chef-lieu de commune du cercle de Koro situé à environ 15 km au NE de Koro
6 Sobangoma	Village frontalier de la commune de Dioungani, situé à 20 km au sud de Dioungani, et à 13 km du village frontalier de Bani en territoire burkinabé
7 Ombo	Village frontalier de la commune de Bondo, situé à 18 km au SE de Bondo, à 25 km à l'Est de Koro et à 17 km du village frontalier de Kain au Burkina



### 1.1.2. Les localités citées mais non enquêtées

Noms des localités		Localisation
8	Côté malien Bankass	Chef-lieu de cercle à 50 km à l'ouest de Koro
9	Baï	Village situé au sud du cercle de Bankass sur la rivière Sourou
10	Koprona	Chef-lieu de commune du cercle de Koro, situé à mi-chemin entre Bankass et Koro
11	Madougou	Chef-lieu de commune du cercle de Koro, marché forain important situé à environ 50 km au Nord de Koro
12	Diankabou	Chef-lieu de commune du cercle de Koro, marché forain important situé à environ 20 km au Nord de Madougou
13	Douna	Village de la commune de Dioungani, marché forain important, situé à environ 40 km au NE de Koro
14	Omo	Villages de la commune de Dioungani sur la route Koro-Dioungani
15	Yorou	
16	Gourty	
17	Tongourou	
18	Dinangourou	Hameau de Sobangoma
19	Toroli	Chef-lieu de commune du cercle de Koro, situé à environ 120 km de Koro, et 100 km de Djibo au Burkina Faso
20	Gandourou	Village de la commune de Koro, situé sur la rivière Sourou à environ 20 km au SW de Koro
21	Gandourou	Village situé à l'Ouest de Toroli
22	Tansogou	Villages de la commune de Koro, situés au sud de Koro, en bordure de la forêt de Ségué
23	Derou-Ouroudourou	
24	Ségué	
25	Timiri	
26	Gakou	
26	Soyema	Village emblématique du sud de la commune de Koro, à la frontière avec le Burkina Faso
Côté burkinabé		
27	Djibo	Chef-lieu de préfecture situé à environ 110 km au NE de Ouahigouya
28	Thiou	Chef-lieu de préfecture à environ 30 km de Ouahigouya sur la route Mopti-Ouahigouya
29	Tou	Village de la préfecture de Thiou, à la frontière avec le Mali
30	Ban	Chef-lieu de préfecture à une vingtaine de km de la frontière avec le Mali, à environ 50 km au nord de Ouahigouya
31	Madougou	Village de la préfecture de Ban
32	Kain	Chef-lieu de préfecture situé à la frontière, à 17 km de Ombo au Mali
33	Banounou	Village frontalier entre Kain et Tou
34	Tougan	Chef-lieu de préfecture à environ 100 km au SO de Ouahigouya
35	Lorouga	Village frontalier de la préfecture de Tougan
36	Di	Village de la vallée du Sourou à environ 40 km de Tougan

Dans les localités enquêtées, les interviews ont été ou collectives, ou individuelles (cf. partie 1.2 liste des personnes rencontrées). Les localités citées mais non enquêtées l'ont été par des interlocuteurs au cours des interviews et elles jouent toutes un ou plusieurs rôles dans la dynamique transfrontalière locale.



## 1.2. Personnes rencontrées

Prénoms et Nom	Structure	Fonction
Bassidy Coulibaly	Gouvernorat Mopti	Gouverneur
Sougalo Bouaré	Gouvernorat Mopti	Directeur Cabinet
Issa Tiéman Diarra	Gouvernorat Mopti	Conseiller administratif
Dramane Tangara	Délégation municipale Mopti	Président
Mohamed Sangaré	Délégation municipale Mopti	Secrétaire Général
Karo Koné	Préfecture Koro	Préfet
Anaye Niangaly	Mairie de Koro	Maire
Joseph Diallo	Mairie de Ouahigouya	Maire
Amadou Zallé	EPCD/Ouahigouya	Coordinateur
El Hadj Aly Sawadogo	Syndicat Transporteurs Ouahigouya	Président
El Hadj Amani Dioula Ouédraogo	Syndicat Transporteurs Ouahigouya	Secrétaire général
El Hadj Oumar Traoré	Syndicat Transporteurs Ouahigouya	Secrétaire général adjoint
Abdou Guindo	Syndicat Transporteurs Ouahigouya	Secrétaire à l'organisation
Alassane Ouédraogo	STMB Ouahigouya	Représentant
Amady Ouédraogo	STMB Ouahigouya	Représentant
El Hadj Salif Ouédraogo	ETS Ouahigouya	PDG
Arouna Ouédraogo	STAF Ouahigouya	PDG
Zakaria Ouédraogo	SOGEBAF Ouahigouya	Représentant
Kakana Guindo	Mairie de Dioungani	MAIRE
Harouna Belem	Mairie de Dioungani	Conseiller communal, directeur école
Boucary Damé	Village de Sobangoma	Chef de village
Hama Damé	Village de Sobangoma	Conseiller chef de village
Kéton Niangaly	Mairie de Bondo	Maire
Agadiou Dama	Mairie de Bondo	Secrétaire général
Kaleb Guindo	Mairie de Bondo	Conseiller communal
Abraham Guindo	Mairie de Bondo	Conseiller communal
Philippe Guindo	Mairie de Bondo	Conseiller communal
Pierre Dougnon	Mairie de Bondo	Conseiller communal, président ASACO de Dangatènè
Timothé Sagara	Mairie de Bondo	Adjoint au maire, directeur école de Bondo
Ambassagou Tembiné	Mairie de Bondo	Conseiller communal, directeur école de Ombo
Allaye Togo	CCC / Koro	Agent CCC
Ousmane Togo	CCC / Koro	Agent CCC
Sadem Bamadio	Village de Ombo	Chef de village
Assane Timbo	CARE/AID Koro	Chef volet développement institutionnel
Augustin Kodio	Lycée Abiré Goro/Koro	Censeur
Hamadour Niangaly	ASF / Koro	Coordinateur
Edimen Niangaly	Coopérative des transporteurs de Koro	Président
Amady Niangaly	Coopérative des transporteurs de Koro	Membre
Paton Bamadio	Syndicat des transporteurs de Koro	Président
Azadiou Bamadio	Syndicat des transporteurs de Koro	Membre
El Hadj Ousmane Aya	Association des commerçants détaillants Koro	Président
Oumar Kindo	Association des commerçants détaillants Koro	Membre

Prénoms et Nom	Structure	Fonction
Sadou Gouro	Association des commerçants détaillants Koro	Membre
Paul Dougnon	Association des commerçants détaillants Koro	Membre
Adama Zoromé	Association des commerçants détaillants Koro	Membre
Indigo Gouro	Association des commerçants détaillants Koro	Membre
Souleymane Doumbo	Association des commerçants détaillants Koro	Membre
Dramane Diakité	Chambre Régionale de Commerce Mopti	Membre consulaire
Oumar Bathily	Chambre Régionale de Commerce Mopti	Secrétaire général
Soumaila Traoré	Chambre Régionale de Commerce Mopti	2 <sup>e</sup> vice-président
Alfousseyni Maïga	Chambre Régionale de Commerce Mopti	Membre consulaire, président de la coordination des commerçants détaillants
Daouda Niang	Chambre Régionale de Commerce Mopti	Membre consulaire
Amadou Togo	Syndicat des transporteurs Mopti	Président
Massamba Kéïta	Association des commerçants de poisson Mopti	Président
Moussa Wagué	Association des commerçants de poisson Mopti	Vice-président
Mamadou Djiré	Association des commerçants de poisson Mopti	Commerçant de poisson
Baba Diallo	Association des commerçants détaillants Mopti	Commerçant
Aly Fofana	Association des commerçants détaillants Mopti	Commerçant
Hamady Coulibaly	Association des commerçants céréaliers Mopti	Président
Sékou Diarra	Syndicat des transporteurs Mopti	Transporteur
Abdoulaye Traoré	Syndicat des transporteurs Mopti	Transporteur
Seydou Diarra	Syndicat des transporteurs Mopti	Chauffeur
Karim Ouédraogo	Syndicat des transporteurs Mopti	Chauffeur
Tidiani Coulibaly	Direction Régionale BDM Mopti	Directeur régional
Sékou Mohamed Traoré	Direction Régionale Impôts Mopti	Directeur régional
Mamadou Sarro	Direction Régionale Douanes Mopti	Directeur adjoint
Boubacar Ba	Association Eveil Sévaré	Chef Equipe
Baba Maïga	Association Eveil Sévaré	Agent
Sidi Kida	Association Eveil Sévaré	Agent
Dieudonné Yendi Ouédraogo	Catholic Relief Services (CRS) Sévaré	Responsable
Adama Sangaré	Catholic Relief Services (CRS) Sévaré	Agent
Fidel Dara	Catholic Relief Services (CRS) Sévaré	Agent
Issa Diafo	SLACAER Koro	Chef service
Soumaila Niangaly	SLACAER Koro	Agent
Laya Guindo	SLACAER Koro	Agent
Amadou Yirima	Coopérative des éleveurs Koro	Président
Seydou Dara	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Daniel Dara	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Boubacar Ongoïba	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Nouhoum Gadiaga	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Mamadou Niangaly	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Samba Doumbo	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Drissa Témé	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Alidi Zoromé	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Hamadoun Koïta	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Hama Nango	Coopérative des éleveurs Koro	Membre
Bacary Traoré	Brigade de douane Koro	Chef de brigade
Diakoro Doumbia	Brigade de gendarmerie Koro	Chef de brigade

## II. DIAGNOSTIC DE LA ZONE : SITUATION ET PRATIQUES

---

Ce diagnostic porte à la fois sur les dynamiques dites de proximité et celles à l'intérieur d'un espace plus large qui s'étend de Mopti à Ouahigouya. Seront successivement examinés sous ces deux angles des problèmes de la vie quotidienne (relations familiales et sociales, fréquentation des marchés frontaliers, des services ou équipements collectifs, questions de communication et d'exploitation des ressources naturelles) et des problèmes de niveau intermédiaire tels le fonctionnement des circuits commerciaux, les services ou équipements spécialisés et les relations communautaires et/ou confessionnelles de grand rayon.

### 2.1. *Les relations familiales et sociales*

Il ressort des investigations que de part et d'autre de la frontière des familles séparées par des vicissitudes de l'histoire ou la recherche d'opportunités continuent de communiquer, de se retrouver et d'entretenir des relations suivies, plus ou moins fortes, aux plans familial, social, culturel et souvent culturel, se matérialisant sous la forme de rapports privilégiés entre des communautés vivant dans des villages séparés par la frontière. C'est notamment le cas entre les familles dogons de :

- **Koro** au Mali et **Kaïn** au Burkina Faso ;
- **Lorouga** au Burkina et **Wol** (commune de Koprana), Tiroli (dans la commune de Koro) et Guimini (dans le cercle de Bandiagara) au Mali ;
- Madougou au Mali et Madougou au Burkina.

Ainsi, les familles Niangaly de Koro et de Kaïn se réclament du même ancêtre fondateur de Koro, Anaye Niangaly. Les aînés de la famille résident à Kaïn et aucun problème sérieux concernant le lignage ne peut être tranché en leur absence : ils officient les fêtes traditionnelles et la célébration des fétiches. Aujourd'hui encore, pour régler les conflits entre les villages, les autorités maliennes (maire, préfet de cercle...) font appel aux sages de Kaïn dont le verdict est toujours accepté par la population....

Dans le cas de Lorouga, ce sont à la fois les familles Sagara de Wol, Togo de Tiroli et Poudiougou de Guimini qui y vivent.

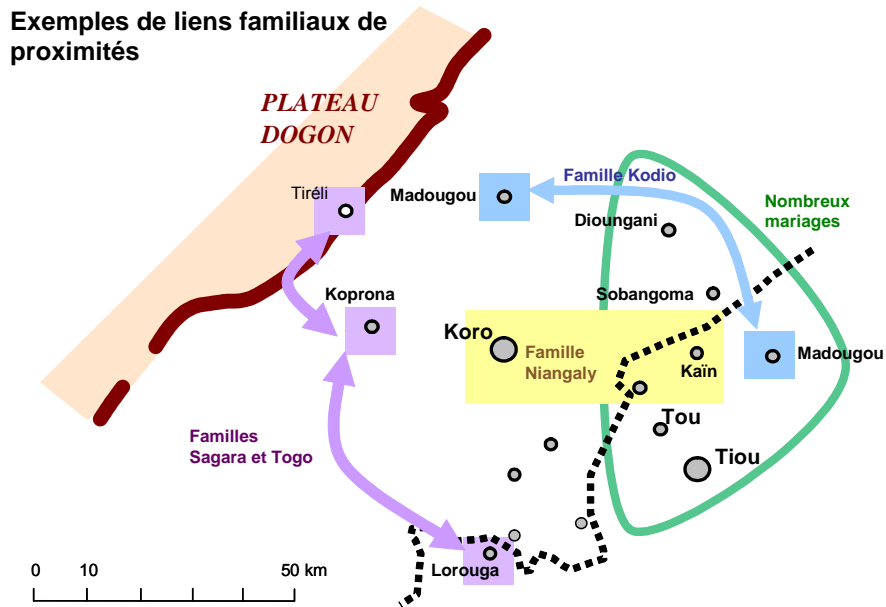
La même famille Kodio se retrouve à la fois dans les deux Madougou, côté malien et côté burkinabé.

Des exemples analogues existent au niveau de l'ethnie mossi :

- Tougourou, ancien hameau de Sobangoma dans la commune de Dioungani, érigé depuis en village, se présente comme un village mossi en territoire dogon où vivent des Sawadogo, Ouédraogo, Zébré et Belem auxquels se sont joints des éleveurs peul de Dioungani. Aux dires des interlocuteurs de Dioungani, on rencontre des burkinabé dans tous les villages frontaliers de la commune (Sobangoma, Aldouma, Gourty, Yorou, etc.)
- Des relations familiales se sont tissées à la faveur des mariages intercommunautaires. Des filles burkinabé sont mariées à Dioungani et vice-versa. A Sobangoma on dénombrerait plus de 30 filles burkinabé mariées, originaires les unes de Dori, les autres de Kaïn. Inversement de nombreuses filles originaires de Sobangoma sont mariées dans ces villages au Burkina. C'est aussi le cas entre Bondo dans le cercle de Koro et les villages de Tou, Banounou et Kaïn dans les préfectures de Thiou et Kaïn.

On pourrait multiplier les exemples.

*Ces relations familiales et ces liens de mariage créent et perpétuent des formes de participation sociale de part et d'autre* : partage de coutumes, célébration de fêtes traditionnelles<sup>2</sup>, assistance dans les événements sociaux (mariages, baptêmes, funérailles). Les pratiques partagées de part et d'autres vont jusqu'aux enlèvements de femmes et leur règlement à l'amiable, le recours à l'autorité administrative n'intervenant que dans des cas d'entêtement exagéré.



Mais ces relations familiales et sociales ne sont pas l'apanage de la seule zone à proximité de la frontière. Elles se propagent plus loin, même si la distance en réduit l'intensité :

- des dogons de Bandiagara sont installés à Ouahigouya d'où ils continuent d'entretenir des rapports réguliers avec leurs familles d'origine ;
- le quartier 4 de Koro est identifié « quartier mossi » ;
- à Mopti, il existe un quartier mossi appelé « Mossi Korè » ;
- un membre du bureau du syndicat des transporteurs de Ouahigouya cultive son champ au Mali ; etc.

Les relations sociales transfrontalières peuvent dépasser et dépassent souvent le cadre familial pour s'étendre à celui de la communauté, à l'occasion de fêtes traditionnelles ou même d'événements publics modernes, auxquels cas l'envergure des relations peut prendre des dimensions villageoises, communales, locales (à l'échelle du cercle) ou même régionale.

Quelques exemples sont la célébration à Mopti de la fête anniversaire de l'indépendance du Burkina Faso par son ambassadeur au Mali, la participation de Mopti au tournoi des cinq communes dont quatre communes burkinabé, ou même l'invitation du Haut Commissaire de Ouahigouya à la coupe du Mali à Mopti.

<sup>2</sup> Le 19 janvier 2004 des responsables de la commune de Dioungani ont pris part à une partie de lutte traditionnelle à Ban, à l'invitation des autorités locales. Inversement les préfectures voisines du Burkina sont invitées à Dioungani à l'occasion de la fête de l'indépendance du Mali.

Les préfets, les gendarmes et les douaniers se rendent fréquemment des visites amicales réciproques des deux côtés de la frontière.

*Les relations familiales et sociales sont donc non seulement réelles, mais elles sont également intenses dans la zone Mopti-Ouahigouya où elles débordent largement le cadre des dynamiques de proximité. Cette proximité, ce sentiment d'être « les mêmes » ne refoule pas le sentiment national ; si l'équipe nationale de football du Burkina joue au stade de Mopti contre le l'équipe du Mali, chacun s'aligne derrière son drapeau ; si la même équipe joue contre une autre nation, la population de la zone de Mopti soutiendra le Burkina sans ambiguïté...*

## **2.2. Les circuits commerciaux**

La description faite du fonctionnement des marchés locaux dans le diagnostic initial se vérifie tant du côté malien que du côté burkinabé où les interviews avec les transporteurs en particulier ont permis d'identifier :

- des marchés semi-ruraux « où des commerçants de centres urbains proches (Koro et Bankass) et peut-être plus lointains tournent et où des colporteurs s'approvisionnent » : c'est le cas des marchés de Douna (vendredi), Madougou (lundi), Pel (dimanche), Tiroli (lundi) et Koprope (lundi, Youdiou (jeudi) dans le cercle de Koro, de Nongodoum (lundi), Kain (vendredi) côté burkinabé ;
- des marchés de village où ces mêmes colporteurs tournent le reste de la semaine avant de se retrouver un jour de la semaine dans le grand centre urbain (samedi à Koro, mardi à Bankass).

Il faut signaler aussi le cas de villages sans marché, où des colporteurs se rendent à la recherche de produits agricoles, et pour proposer des articles divers (ex : Sobangoma).

Il apparaît clairement que les marchés semi-ruraux de Douna dans la commune de Dioungani à 50 km de Koro, et de Madougou d'une part, et le marché urbain de Koro d'autre part sont des circuits à vocation nettement transfrontalière.

A Douna, les commerçants burkinabé viennent s'approvisionner en céréales, sésame, animaux, fonio et niébé ; ils amènent pour la vente des légumes et des marchandises diverses.

L'enquête menée à Koro le samedi 14 février 2004, jour de foire hebdomadaire, a donné les résultats suivants :

- Nombre de véhicules de transport recensés : 55 dont 9 camions, 1 bus de ligne Bamako-Cotonou, 45 camionnettes et taxis ; sur les 9 camions, 3 sont immatriculés au Burkina et 6 au Mali ; sur les 45 camionnettes et taxis, 8 sont immatriculés au Burkina et 37 au Mali ; quant au bus de ligne Bamako-Cotonou, il est d'origine béninoise ;
- Nombre de charrettes (traction bovine et asine) : plus de 300 ;
- Produits sur le marché :
  - en provenance du cercle de Koro : mil (estimé à 150-200 tonnes), niébé, pomme de terre, patate douce et petits ruminants ;
  - en provenance du Burkina : igname, fruits (orange surtout), produits maraîchers (choux, oignon, carotte), pièces détachées pour engins à deux roues, chaussures et tasses ;
  - transitant par le Burkina : ciment, sel, riz chinois et thaïlandais.





A ces occasions, les moyens de déplacement utilisés sont des charrettes, des vélos ou des mobylettes. La frontière est allègrement franchie et cela entre dans l'ordre normal des choses. Il n'existe pas de postes frontaliers sur les pistes utilisées ; et lorsque « par hasard on rencontre des douaniers sur ces marchés, ils ne posent aucun problème ».

### **2.3. Les facilités de communication**

#### Les voies de communication terrestres

L'axe Mopti-Ouahigouya connu sous le nom de « route du poisson » est la principale voie empruntée par les transporteurs et les commerçants. Il a subi une déviation depuis l'aménagement et le bitumage de la route Sévaré-Bandiagara, et la dégradation très prononcée du tronçon Somadougou-Ouo. Il s'ensuit que les véhicules vont de Mopti à Sévaré, Bandiagara, Ouo, Bankass, Koro, puis Ouahigouya. Bien que de bonnes caractéristiques, cette route internationale a besoin de travaux de réhabilitation, en particulier entre Bandiagara et Koro.

A partir de Koro, les autres voies d'accès au Burkina sont pour la plupart des pistes praticables sur des terrains à texture sableuse et sablo-limoneuse du côté malien, avec des passages difficiles en hivernage.

On note aussi l'existence de pistes empruntées par les trafiquants. Ce sont généralement des chemins sous-bois, des vallées de rivières (le Sourou en l'occurrence), des zones de marécage d'hivernage où les véhicules ne peuvent pas s'aventurer. Quelques-uns de ces chemins sont :

- Koro-Ombo-Kaïn
- Tiroli-Gandourou-Tansogou
- Koro-Derou Ouroudourou-Gakou

#### Les temps de trajet

A Koro, les estimations de temps de parcours sont les suivantes :

- Pour le transport passagers
- Koro-Ouahigouya : 1 h 30 à 2 h
- Koro-Mopti : 3 h à 3 h 30
  
- Pour le transport marchandises
- Koro-Ouahigouya : 3 h
- Koro-Mopti : 6 h

#### Les contrôles

Sur la route du poisson, on dénombre trois postes de contrôle (police des frontières, gendarmerie et douanes) à Thiou, du côté du Burkina, et six du côté malien (Kiri, Koro, Koprana, Bankass, Gani pour la gendarmerie de Bandiagara et Goundaga où il y a à la fois la police, la gendarmerie et l'Office National des Transports). En moyenne, on met deux fois plus de temps en transport marchandises qu'en transport passagers, et dans les deux cas, deux fois plus de temps sur le parcours Koro-Mopti que sur le parcours Koro-Ouahigouya. Les embarras et pertes de temps aux postes de contrôle sont le plus souvent imputables au convoyeur (qui soit n'est pas en règle, soit « manque de diplomatie », c'est-à-dire qu'il traîne à mettre la main à la poche) et aux passagers (qui n'ont pas toujours sur eux la pièce d'identité et le carnet de vaccination requis et doivent donc payer une pénalité). Mais l'on reconnaît qu'en général, lorsque le véhicule et son contenu sont en règle, les agents aux postes de contrôle entre Ouahigouya et Mopti ne rançonnent pas ou peu.

## Le trafic

L'intensité du trafic passagers dans les deux sens est estimée entre 120 et 130.000 passagers par an.

Quant au trafic marchandises, le rapport de la Direction Régionale de la Douane de Mopti l'évalue à 73.212 tonnes pour l'année 2003. Ce qui correspond en valeur à 7,705 milliards FCFA. Mais on constate que le trafic n'est pas régulier.

Enfin, par rapport aux produits transportés, la route du poisson n'est plus tout-à-fait la route du poisson. Elle est devenue, pour le Mali, celle du bétail à l'exportation et du ciment à l'importation. Autres produits importés sont les légumes, les tubercules et les marchandises diverses ; à l'exportation il y a le sésame, les céréales, le sel gemme et les nattes. Pour les produits en provenance du Burkina, le circuit informel est très important.

## L'impact de la crise ivoirienne

A l'évidence, l'axe a mieux fonctionné avec la crise ivoirienne et le déplacement du circuit d'approvisionnement en direction du Bénin, du Ghana et du Togo. On retiendra cependant que le seul bureau de douane pour le carburant au Mali est à Bamako. A l'exclusion donc de ce produit l'augmentation de l'affluence entre 2002 avant la crise et 2003 avec la crise peut s'apprécier à l'évolution du chiffre de TIE (transit routier inter-Etats) qui est passé de 792 en 2002 à 2.403 en 2003, soit un passage du simple au triple.

Ce regain d'activités est clairement perçu, mais différemment apprécié par les différents acteurs. La délégation régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie y voit des retombées positives pour l'économie régionale, mais les transporteurs y voient une cause évidente de l'accélération du processus de dégradation de la route du poisson.

## **2.4. L'accès aux services**

Il existe principalement deux domaines où des services publics ont tendance à revêtir une dimension transfrontalière. Ces domaines sont l'éducation et la santé.

Selon plusieurs interlocuteurs, des élèves burkinabé viennent poursuivre leurs études au Lycée Abiré Goro de Koro. Deux raisons essentielles sont données pour expliquer ce phénomène : le système éducatif au Burkina est jugé plus sélectif qu'au Mali, et des élèves exclus au Burkina viendraient tenter leur chance au Mali ; le moindre coût des études maliennes. Les autorités scolaires à Koro expliquent cet afflux de candidats en provenance du Burkina par le fait que « les frais d'inscription à payer par les candidats libres au baccalauréat au Mali sont 10 fois inférieurs aux frais à payer au Burkina. Une deuxième raison invoquée par ces autorités et considérée comme plus déterminante par d'autres interlocuteurs se trouve dans le fait que « les épreuves sont plus faciles au Mali qu'au Burkina » où existe en plus le système de notes éliminatoires. Dans les deux cas, les autorités administratives et scolaires ne font pas de difficultés, même si au Lycée de Koro les autorités souhaitent l'harmonisation des objectifs et approches entre les deux pays en matière d'éducation. Ceci faciliterait beaucoup les choses, notamment en matière de coopération, et surtout d'identification et de mise en œuvre de projets d'intérêt commun. Par exemple on pourrait créer un institut sous-régional de formation d'enseignants dont le Mali a un grand besoin. On pourrait créer des instituts de formation en agriculture et élevage, deux activités qui constituent la base de l'économie dans les deux pays.

Dans le domaine de la santé, il existe un centre de santé de référence (CSR) à Koro et des centres de santé communautaire (CSCOM) dans les autres communes du cercle. Pour assurer la prise en charge de malades référés qui viennent en catastrophe et sans moyen,

l'administration malienne a institué une mutuelle des CSCOM. Mais le CSCOM de Dinangourou à 120 km de Koro a renoncé à adhérer à cette mutuelle pour la bonne et simple raison que ses malades, comme ceux de Yoro, préfèrent se rendre au centre de santé de Djibo distant d'environ 100 km en territoire burkinabé pour se faire soigner. De la même façon, lorsque le médecin-chef du CSR de Koro délivre un certificat d'évacuation sur l'hôpital de Mopti à un malade, ce dernier préfère souvent aller à Ouahigouya pour se faire traiter.

On peut en conclure que dans le domaine de la santé, les patients cherchent à éviter la pénibilité des longs parcours en mettant à l'arrière-plan les considérations liées à la souveraineté, à l'appartenance nationale.

Pour ce qui est du bétail, à une plus petite échelle, et de façon plutôt ponctuelle, il arrive que le parc de vaccination de Sobangoma serve à la vaccination d'animaux appartenant à des propriétaires des deux pays.

*Ceci montre à suffisance que des domaines de coopération transfrontalière existent en matière d'utilisation commune d'équipements et de services. Les populations ont ouvert la voie, et les administrations locales maliennes en tous cas, ont compris que le meilleur choix est d'accompagner ces initiatives. Il s'agit toutefois d'utilisation de services ou d'équipements existants, pas encore de création de services en commun.*

## **2.5. L'exploitation des ressources naturelles**

Dans le diagnostic initial Michel Arnaud fait observer qu'il « arrive que la frontière partage le terroir traditionnel d'un village, d'une communauté et oblige des paysans à traverser la frontière pour cultiver un champ. Il arrive que les administrations territoriales de deux pays soient appelées à prévenir ou à régler des conflits parce qu'une frontière empêche un village, voire une communauté ethnique de poursuivre une conquête .....de terres inoccupées ou peu occupées... ».

La présente enquête a mené des investigations dans la même direction et parvient à plusieurs cas de figure.

Dans la commune de Dioungani, les exemples sont nombreux où des paysans burkinabé exploitent des champs sur les terroirs des villages de Sobangoma, Tongourou, Gourty, et Yoro. Les autorités de ces villages et leurs populations ne s'opposent pas à l'exploitation des terres inoccupées par des ressortissants burkinabé des villages de Bani, Miyeti et Sabéré avec lesquels ils ont beaucoup de choses en partage. Les champs ainsi occupés le sont depuis longtemps pour certains, il y a seulement quelques années pour d'autres auxquels on n'impose aucun délai d'exploitation dans le temps. « Ils manquent de terre et nous en avons ; il n'y a aucun problème à les admettre sur nos terres » disait un interlocuteur à Dioungani, repris par le chef de village de Sobangoma à 20 km plus loin. Une situation analogue existe dans la commune de Bondo où le village de Ombo a cédé des terres à des paysans du village frère de Kaïn, situé en territoire burkinabé.

Plus au Sud, à la frontière entre la commune de Koro et le Burkina Faso, les choses se présentent autrement.

A 60 km au sud de Koro, les villages de Soyema habités par des maliens et de Damane Fanga où vivent des burkinabé se trouvaient côte à côte sur un site litigieux dont chaque village revendiquait la propriété. Pour éviter un conflit ouvert, l'administration territoriale du Mali s'est rendue à Ouagadougou pour statuer sur la question avec les autorités burkinabé. Le document finalisé à Koro reconnaissait au Burkina l'appartenance du site de Soyema. Les résultats des travaux de la mission ont été restitués à la population de Soyema en rapport avec les autorités

burkinabé et en présence de la population de Damane Fanga. La population de Soyema avait la possibilité de rester sur le site, mais à la condition d'accepter qu'elle soit désormais administrée par les lois du Burkina tout en restant maliens. La population de Soyema a décidé d'abandonner le site pour venir s'installer en territoire malien où le nouveau village de Soyema a été construit.

Dans la même zone, un projet de gestion de la forêt naturelle de Ségué a été mis en place avec l'appui de CARE-KORO. Un plan d'aménagement global a été élaboré, approuvé par les autorités régionales et intégré au plan de développement de la commune de Koro. Mais des paysans burkinabé avaient commencé à défricher cette forêt. Le projet a approché l'administration qui s'est impliquée afin d'amener les voisins à éviter les défrichements. Ils ont été associés aux réunions du projet sur la forêt de Ségué. Ce qui leur a permis d'être informés et de relayer l'information auprès des leurs. Ce dialogue a permis de protéger la forêt et de préserver la paix.

Il y a aussi le cas des espaces pastoraux et des mares d'abreuvement des troupeaux. Les communes de Dinangourou et de Dioungani sont des zones d'élevage par excellence dans le cercle de Koro. Côté burkinabé, les départements ayant une vocation semblable sont Ban, Koumbiri et Titao au Nord et au Nord-Est de Ouahigouya.

*Les troupeaux* des villages burkinabé viennent passer l'hivernage avec les troupeaux autochtones dans les pâturages qui s'étendent à l'Est et au Nord de Dioungani, loin des terres de culture. L'exiguïté de l'espace en territoire burkinabé où toutes les terres qui s'y prêtent sont sous culture à cette période ne permet pas aux animaux de rester. En revanche, sitôt les récoltes faites, les troupeaux maliens et burkinabé franchissent la frontière pour profiter des résidus des récoltes dans les champs auxquels ils contribuent en retour à restituer une partie de leur fertilité. Il y a là comme une sorte de convention tacite, non écrite, mais à laquelle les longues années de pratique ont fini par donner la force d'une loi que personne ne conteste parce que tout le monde y trouve son compte. On pourrait dire que les agro-éleveurs des deux côtés de la frontière ont su inventer et mettre en œuvre depuis longtemps une formule de gestion équilibrée des parcours de leurs animaux, adaptée aux capacités différentes de leurs terroirs.

Le même esprit de partage prévaut pour *les ressources en eau* : les mares sont exploitées sans restriction par les éleveurs et les animaux des deux pays selon qu'elles soient au Mali ou au Burkina. C'est le cas pour la mare de Yehi à 45 km environ au Nord de Dioungani. C'est aussi le cas pour les mares de Darakènè-bouro et de Alahoni-bouro sur le terroir de Sobangoma. C'est enfin le cas de la mare de Miyeti de l'autre côté de la frontière dans le département de Ban.

Mais comme on doit s'y attendre, il peut arriver que la cohabitation agriculture-élevage cause des désagréments et donne lieu à des frictions de part et d'autre. En général un règlement à l'amiable est trouvé et « si on est obligé de passer devant l'administration, c'est que le troupeau n'appartient pas à un burkinabé ».

### III. VISIONS DES ACTEURS

---

L'enquête s'est intéressée aux perceptions que les différents acteurs ont de la problématique transfrontalière, leurs visions du transfrontalier, et leurs suggestions en terme de propositions concrètes pour « booster » les relations transfrontalières.

#### 3.1. *Les élus locaux et les autorités traditionnelles*

Les élus locaux rencontrés sont ceux de Mopti, Koro, Dioungani et Bondo, et les autorités traditionnelles sont celles des villages visités. Les réflexions dépendent beaucoup du niveau de la collectivité dans la hiérarchie administrative.

*A l'échelle des villages*, le transfrontalier est perçu et vécu comme « l'absence de frontière » parce que celle-ci n'a pas d'impact négatif sur l'existence quotidienne des populations. On pense que burkinabé et maliens sont les mêmes et qu'ils devraient continuer à s'entraider chacun dans ce qu'il sait faire le mieux. A Sobangoma, le chef de village a dit : « on peut leur donner des terres, accueillir leurs animaux lors des vaccinations », mais « on ne peut pas les tirer dans le domaine de l'école puisque chaque village possède son école et ses enseignants, ce sont les élèves qui manquent ».

*Au niveau des élus communaux*, on avance dans le domaine du jumelage (Mopti-Ouahigouya, Koro-Thiou). Mais les communes rurales maliennes n'ont pas à ce jour d'interlocuteurs directs au Burkina Faso. Pour tous leurs problèmes transfrontaliers, elles sont obligées de passer par les préfets parce que de l'autre côté la décentralisation n'a pas encore donné naissance à des communes rurales.

*A Koro*, chef-lieu de cercle le maire pense que Koro peut rendre à Thiou (distant de 55 km) et à la population rurale de sa circonscription les services que Djibo rend à Dinangourou et à ses villages, à condition par exemple de doter le centre de santé de référence de Koro d'un service de chirurgie et de radiographie. Il pense aussi que la caisse mutuelle de santé peut s'étendre au village de Tou distant de 35 km ; que pour pérenniser les acquis en matière de coopération transfrontalière, il faut mettre ensemble la mémoire de l'histoire, le lobbying et des projets concrets qui permettraient de « partager les risques et les charges pour améliorer le niveau moyen de vie des populations ».

*A Mopti*, chef-lieu de région, le transfrontalier est perçu par les élus comme un vaste chantier d'opportunités pour une coopération dynamique entre les villes de Mopti et Ouahigouya, comportant des *échanges d'expérience entre les services techniques, les chambres consulaires d'agriculture et de commerce*. A titre d'exemple, une délégation de techniciens burkinabé est venue au Mali s'inspirer de l'expérience de gestion de l'abattoir régional de Mopti dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de celui de Ouahigouya. Pareillement, la mairie et la délégation régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali sont intéressées par l'expérience de gestion du marché de Ouahigouya. On pourrait « partir des acquis pour bâtir des projets concrets » apportant des réponses concrètes aux besoins des populations exprimés à travers des enquêtes. Il faut donc écouter les populations et leur donner l'accompagnement nécessaire afin « d'identifier des problèmes communs, des solutions communes et un financement commun ». *Il y a un besoin de créer une structure de suivi pour donner une suite aux intentions et assurer leur mise en œuvre.*

### **3.2. Les administrations déconcentrées**

Les responsables des administrations rencontrés ont pour la plupart une vision claire de la problématique transfrontalière et il y a des éléments qui attestent qu'elles font des efforts pour accompagner, voire dans certains cas soutenir les dynamiques en cours.

Il existe des contacts fréquents entre les hautes autorités régionales de Mopti et de Ouahigouya et côté malien en tous cas, on est favorable à une dynamique transfrontalière qui libère les initiatives et rend possible la mise en commun des énergies sans « avoir besoin de se référer en permanence à Bamako ; mais on doit rendre compte par loyauté ».

La réalisation de projets communs d'échelle régionale transfrontalière est cependant plus réaliste si elle est prise en compte dans le cadre des Etats considérés. Un exemple fréquemment évoqué est la route du poisson dont la réhabilitation doit être voulue, décidée, programmée et réalisée par les deux Etats à la demande des deux régions. On pourrait faire la même chose pour l'aménagement des cours d'eau comme le Sourou, et aussi des centres de santé de référence.

Les directions régionales entretiennent également des contacts directs. Au niveau des impôts, on a institué des rencontres annuelles pour permettre des échanges en matière de fiscalité dans une approche comparative mutuellement bénéfique. Deux rencontres de ce genre ont déjà eu lieu, la première à Mopti et la deuxième à Ouahigouya. L'expérience du Burkina en matière de taxe de résidence et celle du Mali en matière de TVA ont fait école.

Dans le domaine de la douane, les relations administratives sont qualifiées « d'excellentes ». La transmission des documents se passe bien et les douaniers des deux côtés collaborent et échangent des messages pour contrer les velléités de fraude. C'est vrai que ces relations se fondent en partie sur l'élément humain et cette idée a été confirmée à d'autres niveaux. Là aussi des rencontres statutaires doivent se tenir périodiquement pour parler de tous les problèmes de douanes à la frontière. Une idée-force qui fait son chemin dans le domaine du transfrontalier est la création prévue de « bureaux juxtaposés ». Une telle mesure permettrait de réduire les frais de route et les « faux frais », et de simplifier les procédures en accompagnant les marchandises d'un seul document. Mais la mesure ne risque pas d'être saluée positivement par les bureaux de transitaires qui vivent de l'élaboration de documents.

Pour certains cadres de l'administration de la zone, l'intégration à la base est déjà faite et les administrations locales (des deux bords) gèrent ensemble leurs problèmes sans recourir aux hiérarchies supérieures tant que cela est possible. Ceci devrait être pris en charge par les instances politiques nationales. Certaines pratiques des acteurs réels sont devenues si courantes (fréquentation de dispensaires, d'hôpitaux, franchissement de la frontière par charrette pour amener du mil à un parent ou même le vendre sur le marché voisin de l'autre côté, « frontière vécue comme une non frontière », etc.) que les services du contrôle routier ne posent pas de problème aux populations engagées dans ce genre d'activités au quotidien. « Ils tolèrent ces passages ». En fait, « les faits se sont imposés aux administrations ».

Comme le disait un interlocuteur, « à côté de l'intégration d'Etat à Etat, il y a celle des populations qui n'est ni maîtrisée, ni maîtrisable par les administrations ». La question est plutôt de « sécuriser et de pérenniser les pratiques » et de mettre des organisations autour. Dans ce souci de sauvegarde des acquis en matière transfrontalière, la dimension humaine est importante : ce qui est acquis avec un préfet qui a une vision et une approche positives du transfrontalier et de l'intégration peut être remis en cause si ce préfet est remplacé par un autre qui n'a cure de ces questions ou qui est centralisateur avec un penchant marqué pour les attitudes de souveraineté.

### **3.3. Les responsables des services publics et privés**

Les chambres consulaires ont des contacts qu'elles entendent approfondir. Les maliens ont plusieurs fois été invités à l'occasion de l'inauguration du marché de Tougan en 1998, à l'occasion de la rue marchande à Ouahigouya en 1999, et à l'occasion de la fête de l'indépendance du Burkina à Djibo en 2001. Il semble que les initiatives côté malien sont plus lentes à se manifester parce que la délégation régionale de la chambre de commerce et d'industrie de Mopti n'est pas autonome, contrairement à son homologue de Ouahigouya. Selon un interlocuteur, « au Mali il y a la décentralisation administrative, mais les affaires sont centralisées tandis qu'au Burkina il y a la centralisation administrative, mais les affaires sont décentralisées ».

Dans le domaine des banques, les transactions régionales de la BDM (Banque de Développement du Mali) passent toutes par Bamako, ce qui ne permet pas le développement d'une coopération bancaire régionale. Mais au total, très peu d'opérations bancaires sont effectuées entre Ouahigouya et Mopti même à travers la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole) qui a les mains libres pour des opérations directes.

### **3.4. Les associations de commerçants et de transporteurs**

Les commerçants, en fonction du type de commerce exercé, ont des visions différentes de la *problématique transfrontalière dans la zone Mopti-Ouahigouya*.

*Les commerçants de poisson* et les autres acteurs de cette filière ont vu leur activité prendre des évolutions significatives ces dernières années : les exportations sur le Ghana se font rares d'abord parce que les qualités de poisson prisées au Ghana sont rares à Mopti et que la monnaie ghanéenne pose des problèmes de transaction. En direction de Ouahigouya et du Burkina, *le poisson est transporté et vendu à Koro*. De là, il gagne le Burkina par des voies informelles. La contrebande est courante parce que les postes de contrôle du Burkina taxent fortement les importations de poisson malien au Burkina. Les commerçants de poisson maliens envoient aussi des gens exercer la profession de pêcheur dans les cours d'eau au Burkina, à partir de Di sur le Sourou, dans le département de Tougan. Il faut également dire qu'une bonne partie du commerce du poisson à Mopti exploite la foire hebdomadaire de Koury pour ravitailler Bobo-Dioulasso et sa région.

*Pour les commerçants céréaliers*, les postes de contrôle au Burkina ne sont pas favorables à l'exportation de mil par des maliens au Burkina. Là encore l'essentiel des transactions s'opèrent sur les marchés de Koro et de Koury.

Il convient de noter qu'il existe un commerce céréalier en sens inverse, allant du Burkina au Mali, notamment les années de sécheresse comme en 2003. Cette année là, aux dires du préfet de Koro confirmés par le maire, « le cercle de Koro a été régulièrement ravitaillé par le Burkina en céréales, et il n'y a pas eu d'inflation de prix comme cela s'est passé ailleurs au Mali ». Pour permettre le ravitaillement des populations de Koro en céréales à des prix supportables par elles, le service des impôts de Koro a renoncé à prélever certaines taxes sur le mil à l'importation, à la demande du préfet.

Restent maintenant *les commerçants détaillants* pour lesquels le transfrontalier présente un grand intérêt : leurs affaires « marchent » sans qu'ils aient besoin de parcourir les 675 km qui séparent Mopti de Bamako pour s'approvisionner ; ils le font à Ouahigouya (280 km de Mopti), voire Ouagadougou (400 km de Mopti) et font des économies sur la distance et sur le prix des articles. Leur seul problème, c'est le poste de contrôle de Sévaré qui selon eux les taxe sévèrement parce que « les produits importés sont disponibles sur le marché de Bamako ».

Ces commerçants détaillants sont organisés entre eux de façon à pouvoir éviter à chacun de se déplacer pour aller faire des achats. En plus ils ont des correspondants à Ouahigouya qui leur facilitent les opérations.

Quant aux *transporteurs maliens*, ils considèrent Ouahigouya comme un passage pour des destinations plus éloignées dans le domaine du transport du fret. A Ouahigouya, ils ont peu de chance d'obtenir du fret aux dépens des transporteurs burkinabé et vice-versa.

Aux dires des transporteurs de Mopti rencontrés à deux reprises par la mission, le fret concerne essentiellement les destinations du Bénin, du Ghana et du Togo. « Depuis la crise en Côte d'Ivoire, tous les véhicules (plus de 100 par semaine, véhicules ghanéens pour la plupart) empruntent la route du poisson ». Ce fret au départ de Mopti porte sur les animaux et les peaux. Mais pour obtenir un chargement de peaux, un véhicule peut traîner un mois entier. A l'arrivée au Mali, le fret est constitué de ciment, de matériaux de construction (bois, fer à béton) ou même de meubles pour des ressortissants sonhraï maliens résidant au Ghana : « à défaut de pouvoir ramener de l'argent, ils achètent des meubles qui seront ensuite revendus au Mali ». Par rapport aux frais de transit, les transporteurs pensent qu'ils sont très chers. A titre d'exemple, pour un chargement de ciment en provenance du Bénin pour le Mali, il faut payer :

- 37.500 FCFA à l'entrée au Burkina (plus une taxe illicite à payer après les heures normales de travail) ;
- 15.000 FCFA à Thiou (sans reçu « par la faute de certains transporteurs fraudeurs qui préfèrent corrompre plutôt que de se mettre en règle » ; c'est devenu la règle qui s'applique à tout le monde) ;
- 35.000 FCFA à Koro « d'où les véhicules sont escortés par un douanier ; mais le départ n'est donné avec l'escorte que s'il y a au moins huit (8) véhicules ; si vous voulez démarrer avant, alors il faut payer 65.000 FCFA au lieu de 35.000 FCFA ».

C'est dire que le transport du fret est confronté à des prélèvements importants d'argent au niveau des postes de contrôle aussi bien au Burkina qu'au Mali.

*Pour le transport passagers*, Koro est le lieu de transfert dans les deux sens : pour les voyageurs en direction de Mopti et du Mali et pour ceux en direction de Ouahigouya et du Burkina. C'est donc à Koro que les transporteurs des deux côtés de la frontière chargent et déchargent leurs passagers. Cette formule est en fait une imposition des syndicats et coopératives de transport de Koro et de Mopti qui ont un parc de véhicules plus vétuste et moins performant que les véhicules de la flotte burkinabé. On notera toutefois que 2 à 3 fois par semaine un car ghanéen de transport passagers fait la liaison directe Ghana-Mopti.

Visiblement le monde du transport est nettement mieux organisé que celui du commerce pour tirer son épingle du jeu transfrontalier. Les syndicats malien et burkinabé collaborent, à vrai dire de façon encore informelle, les uns veillant sur les intérêts des autres dans les limites de leurs frontières respectives. Ils devraient travailler à une formalisation de ces relations professionnelles transfrontalières.

Le projet commun de tous les transporteurs (malien, burkinabé, ghanéen ou togolais ...), consiste en la réhabilitation et le bitumage de la route du poisson de Mopti à Ouahigouya : à la fois par Somadougou et Ouo, et par Bandiagara et Ouo, Bankass et Koro.

Le Burkina Faso a présenté aux bailleurs de fonds le projet de bitumage de la section Ouahigouya-frontière du Mali. Côté malien, il ressort d'un entretien avec le Directeur National des Travaux Publics que des initiations sont en cours pour le bitumage de la route Bandiagara-Ouo-Bankass-Koro-frontière du Burkina Faso. L'achèvement des études de faisabilité financées par la BOAD (Banque Ouest-Africaine de Développement) est attendu pour mi-mai et



la recherche de financement pour le bitumage commencera à partir de là. Déjà des espoirs existeraient du côté de la BOAD. En revanche, les requêtes introduites auprès des bailleurs par rapport au tronçon Somadougou-Ouo n'ont pas rencontré pour l'instant de réaction favorable.

### **3.5. Les associations de producteurs et d'éleveurs**

Pour cette catégorie d'agents économiques, qu'elle opère à la proximité de la frontière (paysans) ou qu'elle travaille dans des zones à grand rayon d'action (les éleveurs), la frontière ne pose pratiquement pas de contrainte à l'exercice de leurs activités. « Partout ils sont chez eux ». Aussi, cette catégorie n'a pas d'idées de projets concrets bien qu'à l'évidence il en existe potentiellement : échanges de techniques culturelles, construction de puits pastoraux, gestion concertée des parcours, construction de parcs de vaccination.

### **3.6. Les projets de développement et les ONG**

La zone de l'étude compte de nombreuses agences de coopération et des ONG internationales et nationales. Celles qui ont pu être approchées au moment des enquêtes sont : CARE-KORO à travers l'AID/Mali (Association Malienne d'Initiatives et d'Actions pour le Développement), l'ASF (Agriculteurs Sans Frontière) à Koro, le Centre Eveil pour l'Education Civique et la Gouvernance, et le CRS (Catholic Relief Services) à Sévaré.

Toutes ces structures ont en commun l'existence de rapport de collaboration avec des institutions similaires au Burkina Faso. ; à l'exception du Centre Eveil qui doit prochainement intervenir en partenariat avec S.O.S. Grande Bretagne dans un programme de formation des pasteurs dans le cercle de Bankass et dont les activités pourraient toucher des pasteurs burkinabé de la proximité de la commune de Bai.

Le CRS Mopti est organiquement lié à une direction au Burkina Faso. Il travaille à la matérialisation du Programme Décennal de Développement de l'Education au Mali. Il reçoit des appuis techniques de sa direction au Burkina, et des visites d'échanges sont organisées dans les deux sens.

AID/CARE-KORO travaille, quant à elle à l'organisation et à la formation des populations rurales en vue de renforcer leurs capacités à gérer les ressources naturelles. Elle a noué un partenariat dynamique avec les groupements NAAM (associations d'entraide et de solidarité) du Burkina et procède à des appuis réciproques. Ainsi, les organisations de l'AID dans les villages mossi côté malien sont prises en charge en matière d'alphabétisation par les formateurs NAAM. En plus l'AID est appuyée dans le domaine de la gestion des conflits où les « Six S » (Association d'Appui au monde rural pour « Savoir se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel ») ont beaucoup d'expérience.

Agriculteurs Sans Frontière appuie la paysannerie dans l'organisation de la production et sa commercialisation. Les productions concernées sont les céréales et le sésame. Il existe un cadre de collaboration avec les groupements NAAM du Burkina. A travers l'assistance de ASF, l'Union des associations et coopératives basée à Koro et regroupant des producteurs de Koro et de Bankass, est entrée en partenariat avec un réseau de commerçants de sésame au Burkina, notamment la société SOPRADEX à Bobo et PLAST-AFRIC à Ouagadougou. Des commandes fermes sont passées sur une base contractuelle et les productions sont faites et conditionnées dans le respect de normes établies. Ce système a permis de réunir 120 villages des deux cercles au Mali et de les engager dans un partenariat mutuellement avantageux avec des sociétés commerciales du Burkina.

#### IV. CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS

---

Le diagnostic de la situation, des pratiques et des visions des acteurs dans la zone Mopti-Ouahigouya à la faveur du présent exercice conduit aux principales conclusions et recommandations suivantes :

- Les relations sociales et commerciales à la base (entre les villages à l'échelle de la commune et du cercle) sont réelles et suffisamment solides pour que la coopération transfrontalière se développe naturellement.
- Les relations politiques entre les Etats sont elles aussi assez bonnes et confiantes (si l'on se réfère à l'atmosphère de collaboration enthousiaste et cordiale qui prévaut entre les administrations des deux côtés de la frontière) pour que la frontière ne constitue pas un obstacle aux pratiques transfrontalières observées.
- Les pratiques transfrontalières s'étendent naturellement à des services qualifiés de publics comme le lycée Abiro Goro de Koro ou les hôpitaux de Ouahigouya et Djibo, sans que cela pose problème.
- La grande majorité des acteurs locaux et régionaux rencontrés (y compris les acteurs publics) est favorable au développement de tous ces échanges qui pour elle entrent dans « l'ordre normal des choses ». On a pu parler de « vie symbiotique » entre les populations frontalières des deux Etats.

*De l'avis de nombreux interlocuteurs, « l'intégration pour le bas est en cours ». Il s'agit de la sécuriser, de la conforter et de la formaliser et de l'accompagner en créant un cadre institutionnel adéquat afin que :*

- Ces échanges se développent plus officiellement ;
- Le renforcement des services publics « transfrontaliers », comme le centre de santé de référence de Koro, soit plus facile à organiser ;
- L'impact local de la fonction de point de rupture de change et de transfert de passagers à Koro soit exploitée au mieux par des transporteurs mieux organisés des deux côtés de la frontière, et disposant d'un cadre transfrontalier de collaboration et de coopération formel où des intérêts quelquefois divergents peuvent être conciliés ;
- Une programmation coordonnée de l'utilisation des équipements de niveau intermédiaire ou supérieur existants, et de la réalisation de nouveaux équipements puisse avoir lieu. A l'heure actuelle, le Burkina Faso et le Mali, chacun de son côté, sont en train de chercher les voies et moyens pour réhabiliter « leur portion nationale » de la route du poisson alors qu'un tel projet, voulu par l'ensemble des acteurs, malien comme burkinabé, gagnerait à être étudié, financé et exécuté de manière intégrée par les deux Etats, à la demande des deux régions directement concernées.